

Commune de SERRES

OPÉRATION « FACADES-TOITURES »



SOUTENIR

L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Ce programme est cofinancé par la commune de SERRES et le DEPARTEMENT des Hautes-Alpes

Ce programme est animé par SOLIHA Alpes du Sud

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

 **Hautes-Alpes**
le département


SERRES
Hautes-Alpes

AMÉLIOREZ NOTRE CADRE DE VIE

VALORISEZ

VOTRE PATRIMOINE

L'opération « Façades-Toitures » est une campagne de ravalement des façades et de réfection des toitures initiée par votre commune.

A SERRES, les propriétaires qui entreprennent des travaux de ravalement de façades ou de réfection des toitures peuvent bénéficier de **subventions très incitatives**.

Le but est d'offrir aux habitants et aux vacanciers un **cadre de vie attrayant** et de **soutenir l'activité du bâtiment**.

DES TRAVAUX RÉUSSIS



Les couleurs, les aspects d'enduits, les matériaux utilisés et les détails architecturaux doivent être en symbiose avec l'architecture traditionnelle, le paysage et respecter les règles d'urbanisme.

La chargée d'opération de SOLIHA Alpes du Sud est à vos côtés pour vous accompagner dans la réussite de votre projet. Venez la rencontrer lors des permanences en mairie.



POUR EN BÉNÉFICIER

- ➔ Les propriétaires doivent respecter les formalités détaillées dans le cahier des charges de l'opération, adopté en Conseil Municipal
- ➔ **Les immeubles** doivent être **visibles du domaine public**, situés en **zone « ville centre » (centre historique) de l'AVAP**, construits et achevés depuis **plus de 30 ans**, ne pas comporter de logements indignes ou insalubres, ne pas être revenu dans les 2 ans...
- ➔ Les travaux doivent être réalisés par des entreprises qualifiées
- ➔ Les subventions sont calculées en fonction de l'ampleur et du type de travaux réalisés et en tenant compte des majorations possibles (sous conditions)

SUBVENTIONS : MODE D'EMPLOI

- ① **Contactez la chargée d'opération SOLIHA Alpes du Sud (voir au verso)**
- ② **Déclarez vos travaux en Mairie**
- ③ **Demandez les devis**
- ④ **Déposez une demande de subvention complète auprès de la chargée d'opération**
- ⑤ **Votre dossier est étudié en commission communale**
- ⑥ **Réalisez les travaux après accord de subvention**
- ⑦ **Demandez le versement de la subvention**



L'animation de cette opération est assurée par SOLIHA Alpes du Sud. Vous obtiendrez gratuitement, auprès de votre chargée d'opération, des renseignements concernant :

- L'opération « Façades-Toitures » et ses subventions,
- Les aides de l'ANAH et des Caisses de retraite pour l'amélioration de l'habitat.

Nous pourrions éventuellement vous orienter vers la Maison de l'Habitat si votre projet le nécessite.

Les permanences 2024

sont assurées en Mairie
de 14h à 16h les mercredis :

15 MAI

12 JUIN

31 JUILLET

11 SEPTEMBRE

09 OCTOBRE

uniquement sur rendez-vous au :

04 92 67 03 50



**VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
VOUS AVEZ BESOIN D'UN CONSEIL ?**

CONTACTEZ votre chargée d'opération :

Laurence AGULHON

04 92 51 89 04

l.agulhon@soliha.fr

SOLIHA Alpes du Sud

1, rue des Marronniers –

Les Fauvettes II - 05000 Gap

04 92 51 53 34 – contact.hautesalpes@soliha.fr

ALPESDUSUD.SOLIHA.FR - [FACEBOOK](#) –

[TWITTER](#) - [LINKEDIN](#) - [YOUTUBE](#)

